

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 87

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 4

À l'alinéa 9, après le mot :

« est »,

insérer les mots :

« rendu public puis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.